



Deuxième Conférence mondiale, Arusha, Tanzanie

ACCÈS À L'INFORMATION, MÉDIAS ET SOCIÉTÉ CIVILE

Reconnaissant

- le droit d'accès à l'information des citoyens;
- l'importance d'une société civile active et des médias indépendants pour défendre ces droits et assurer l'accès et le partage de l'information;
- le rôle des parlementaires pour obtenir l'engagement des citoyens, exercer une surveillance et encourager les citoyens à exercer leurs droits,

la GOPAC décide

de mettre sur pied un groupe de travail mondial composé de ses membres pour faire preuve de leadership dans ce domaine et pour :

- a) engager les parlementaires à adopter des mesures législatives sur l'accès à l'information;
- b) recueillir des renseignements sur les expériences des sections de la GOPAC;
- c) conseiller le Comité exécutif, le conseil d'administration et les sections de la GOPAC quant aux mesures requises.

**Adopté par les délégués à la Deuxième Conférence mondiale le 23 septembre 2006
à Arusha, en Tanzanie.**